

DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

CANTON D'AVESNES-LE-COMTE

Mairie D'AVESNES-LE-COMTE

1, rue Neuve BP 7  
62810 AVESNES-LE-COMTE  
Tel : 03 21 60 67 00  
Fax : 03 21 60 67 01  
mairie.avesnes@wanadoo.fr



LIVERNON 46 AVESNES-LE-COMTE 62  
VILLES JUMELÉES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 26 NOVEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à de la salle du Conseil, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

Nombres des membres en exercice : 19

**Etaient présents :** Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme PETIT Huguette, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr LAPOTRE Martial

**Etaient absents :** Mme GABEZ Sylvie ayant donné procuration à Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne ayant donné procuration à Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume ayant donné procuration à Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas ayant donné procuration à Mr TURPIN Franck, Mr DARRAS Aurélien ayant donné procuration à Mme DAMBREVILLE Florence, Mme GOMES Manuella

### **1-Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire demande si un élu souhaite être secrétaire de séance. Micheline MARTIN est volontaire.

Vote à l'unanimité

### **2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 08 Octobre 2021**

Après échange et rectifications apportés, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Interruption de la séance à 19 heures 15 :**

Présentation de Monsieur Hugues Bielsky, Chef de Projet « Petites villes de demain », le dispositif, le rôle du Chef de projet.

## **Reprise de la séance du Conseil à 19 heures 40**

### **3-FDE : demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du Foyer Léo Lagrange**

Le Maire informe l'Assemblée que des travaux énergétiques pour la réhabilitation du Foyer Léo Lagrange d'un montant de 587 549 € HT peuvent ouvrir droit à une aide financière de la part de la Fédération Départementale de l'Energie.

Il propose de solliciter cette aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de solliciter la Fédération Départementale de l'Energie pour l'octroi d'une aide financière sur les travaux repris ci-dessus

### **4-DTER : demande de subvention pour le projet de réhabilitation du Foyer Léo Lagrange**

Considérant que le projet de réhabilitation du Foyer Leo Lagrange dont le coût prévisionnel s'élève à 872 675 HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- D'arrêter le programme de projet présenté ci-dessus susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2022.
- D'en adopter le plan de financement qui le compose.
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la finalisation de ces demandes de subventions.

### **5-Mise en mise place d'un tarif de location de la salle de Conseil au profit de la Société Exacode**

L'organisme EXACODE, habilité pour le passage de l'examen du code de la route souhaite proposer à la population locale un service de proximité.

Afin de favoriser le développement de son activité, il est proposé de mettre la salle des réunions de la mairie en location le mercredi en semaine impaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de location suivant :

- 100€ par trimestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de fixer le tarif de location à 100€ par trimestre.
- d'autoriser le Maire d'Avesnes-le-Comte à signer la convention de mise à disposition

## **6-Remboursement des frais professionnels (déplacements, hébergements) pour les agents, stagiaires, titulaires ou contractuels**

Considérant qu'en cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une formation ou autre, l'agent peut bénéficier de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

Considérant qu'en cas de présentation aux épreuves d'admissibilités ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves

- Après en avoir délibéré, L'assemblée délibérante fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à : 70.00€ et les frais de repas à 15.25€
- L'assemblée délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques comme suit :

<b>Puissance fiscale du véhicule</b>	<b>Jusqu'à 2 000 km</b>	<b>de 2 001 km à 10 000 km</b>	<b>Après 10 000 km</b>
<b>5 cv et moins</b>	0.29€	0.36€	0.21€
<b>6 et 7 cv</b>	0.37€	0.46€	0.27€
<b>8 cv et plus</b>	0.41€	0.50€	0.29€

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022, chapitre 011 article 6251

**Vote à l'unanimité**

## **7-Subvention versée aux associations avesnoises dans le cadre du Pass Sport.**

Monsieur le Maire rappelle que le Pass permet aux jeunes avesnois de financer une partie de leur adhésion à un club sportif avesnois.: 15€ par pass.

Le versement de la participation se fera directement aux associations avesnoises sous forme de subvention et sur présentation du dossier complété et visé par l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

De verser la participation aux associations avesnoises, cette subvention sera imputée à l'article 6574 « subvention »

## **8- Subvention pour le Téléthon et pour une classe verte organisée par l'école primaire Jules FERRY classe de CM1 et CM2**

Considérant l'action de l'association AFM TELETHON dans le domaine de la solidarité nationale et de la recherche médicale

Considérant le projet « Classe Verte » de l'école Primaire au profit des élèves de CM1 et CM2

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- Valide l'octroi d'une subvention de 200 € au profit de l'association AFM TELETHON
- Valide l'octroi d'une subvention de 5000€ au profit de la « classe verte » organisée tous les deux ans pour l'école Jules FERRY d'AVESNES LE COMTE
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser l'opération comptable afférente.

## **9-Décision modificative N°2 : réhabilitation du Foyer Léo LAGRANGE**

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'opération 325 « Léo Lagrange » afin de permettre les dépenses d'investissement de ce bâtiment communal dès cette année ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires suivantes :

### **Section d'investissement :**

Opération 325 « Léo Lagrange »

Article 2031 « Frais d'étude » : + 50000€

### **Section d'investissement :**

Opération 375 « Gendarmerie »

2313 « Construction » : - 50000 €

## **10-Convention de financement : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Considérant l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour lequel la collectivité a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiées », qui a été accepté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

- Autorise le Maire à signer cette convention avec le Recteur d'Académie dans le cadre du Plan de relance et socle numérique
- Prend acte que l'Etat s'engage à verser à la collectivité le montant maximum de 6357.55€

## **11-Locations des terrains communaux (fermages)**

Considérant qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage et les conditions de location des terrains de la réserve foncière exploités en 2021 et ce conformément aux conditions définies par arrêté ministériel ;

Considérant que l'indice national des fermages pour l'année 2021 s'établit à 106.48

<b>Section n°</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Superficie</b>	<b>Occupant</b>
ZH 31 ZM 48p	Le Vieux Moulin Le Fond de Beaufort	2ha 07a 20ca 21a	DINGREVILLE Jean Paul

ZI 119	La Longue Borne	25a 90 ca	Pierre PIERRON
ZM 48p	Le Fond de Beaufort	21a 33a 40 ca	DENEUVILLE Olivier PAINBLANC Pierre

Le conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- Approuve les conditions de fermage présentées.

### **12-Recrutement d'un autoentrepreneur pour remplacer temporairement un agent en arrêt de travail**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de recruter temporairement un autoentrepreneur pour pallier au manque de personnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CRESSON Paule souhaite se mettre à disposition de la Mairie d'Avesnes-le-Comte, pour effectuer des travaux de secrétariat, 2 demi-journées par semaine à raison de 8h par semaine.

Monsieur le Maire propose de recruter Madame CRESSON Paule selon les modalités reprises dans le contrat de prestation en annexe 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à la majorité** :

- d'approuver le recrutement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service.

**Contre : 3 - Pour : 15 – Absention : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 heures 10